

DÉLIBÉRATION N° 24/5

Séance du 12 mars 2024

Actualisation pour l'année 2024 de la cartographie des risques et du plan d'action en matière de contrôle interne budgétaire et comptable

Vu les articles R335-8 et R335-9 du code de la recherche,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, Monsieur Bruno Maquart,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 215,

Vu le rapport de présentation, la cartographie des risques et le plan d'action annexés,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve l'actualisation pour l'année 2024 de la cartographie des risques et du plan d'action en matière de contrôle interne budgétaire et comptable.

Fait à Paris,
Le 12 mars 2024

Le président du conseil
d'administration


Bruno Maquart